



# Assemblée générale

Cinquante-cinquième session

Documents officiels

**61**<sup>e</sup> séance plénière

Mardi 14 novembre 2000, à 10 heures  
New York

*Président :* M. Holkeri. . . . . (Finlande)

*En l'absence du Président, M. Shihab (Maldives),  
Vice-Président, assume la présidence.*

*La séance est ouverte à 10 h 5.*

## Point 15 de l'ordre du jour (suite)

### Élections aux sièges devenus vacants dans les organes principaux

#### b) Élection d'un membre du Conseil économique et social

#### Lettre adressée au Président de l'Assemblée générale par le Représentant permanent de la Grèce auprès de l'Organisation des Nations Unies

**Le Président par intérim (parle en anglais) :**  
Concernant l'examen par l'Assemblée de la question dont elle est saisie, je voudrais attirer l'attention des membres sur le document A/55/523, qui contient le texte d'une lettre en date du 20 octobre 2000 adressée au Président de l'Assemblée générale par le Représentant permanent de la Grèce auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Dans sa lettre, le Représentant permanent de la Grèce annonce que la Grèce souhaite abandonner son siège au Conseil économique et social pour les années 2001 et 2002 en faveur de Malte.

Par conséquent, un siège est maintenant à pourvoir et un nouveau membre doit par conséquent être élu

pour la période restante du mandat de deux ans, à compter du 1er janvier 2001.

Conformément au paragraphe 4 de la résolution 2847 (XXVI) de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 1971, et compte tenu du fait que le siège devenu vacant appartient aux États d'Europe occidentale et autres États, le nouveau membre doit être élu au sein de cette région.

J'informe les membres de l'Assemblée que le candidat qui aura obtenu la majorité requise des deux tiers des membres présents et votants sera déclaré élu. En cas de ballottage, il sera procédé à un scrutin limité à ceux des candidats qui auront obtenu un nombre égal de voix.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale accepte cette procédure?

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président par intérim (parle en anglais) :**  
Conformément à l'article 92 du règlement intérieur, l'élection aura lieu au scrutin secret, et il ne sera fait aucune présentation de candidature.

S'agissant du siège à pourvoir, le Président du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États pour le mois d'octobre a informé le Secrétariat que le Groupe a entériné la candidature de Malte.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

Conformément à l'article 92 du règlement intérieur, nous allons maintenant procéder à l'élection au scrutin secret.

Avant de procéder au vote, je rappelle aux membres que, en vertu de l'article 88 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, aucun représentant ne peut interrompre le vote, sauf pour présenter une motion d'ordre ayant trait à la manière dont s'effectue le vote.

Nous allons maintenant commencer le vote. Les bulletins de vote vont maintenant être distribués. Je demande aux représentants de n'utiliser que ces bulletins de vote et d'y inscrire le nom de l'État pour lequel ils souhaitent voter. Tout bulletin de vote contenant plus d'un nom pour la région sera déclaré nul. Les bulletins de vote portant le nom d'États Membres qui ne sont pas éligibles pour cette région ne seront pas comptés.

*Sur l'invitation du Président par intérim  
Mme Romulus (Haïti), M. Al Yassin (Koweït) et  
M. Bambissa (Mozambique) assument  
les fonctions de scrutateurs.*

*Il est procédé au vote au scrutin secret.*

*La séance, suspendue à 10 h 40, est reprise à  
11 heures.*

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant :

<i>États d'Europe occidentale et autres États</i>	
Nombre de bulletins déposés :	127
Nombre de bulletins nuls :	2
Nombre de bulletins valables :	125
Abstentions :	0
Nombre de votants :	125
Majorité requise des deux tiers :	84
Nombre de voix obtenues :	
Malte	125

*Ayant obtenu la majorité requise des deux tiers,  
Malte est élue membre du Conseil économique et  
social pour une période de deux ans à compter du  
1er janvier 2001.*

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je félicite Malte, qui a été élue membre du Conseil économique et social, et je remercie les scrutateurs de l'aide qu'ils nous ont apportée au cours de ce scrutin.

Cela conclut notre examen du point 15 b) de l'ordre du jour.

### **Point 18 de l'ordre du jour**

#### **Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux**

##### **Projet de décision (A/55/L.4)**

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, Président du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, qui va présenter le projet de décision A/55/L.4.

**M. Donigi** (Papouasie-Nouvelle-Guinée), Président du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter le projet de décision sur la célébration du quarantième anniversaire de l'adoption de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux publié sous la cote A/55/L.4.

Le projet de décision aurait pour effet d'organiser, pendant la cinquante-cinquième session, une séance plénière spéciale pour marquer le quarantième anniversaire de l'adoption de la Déclaration. Des déclarations sont attendues, durant cette séance plénière spéciale, de la part du Président du Comité spécial ainsi que des présidents des cinq groupes régionaux, pour célébrer l'occasion. Cela ne devrait pas prendre trop de temps.

Je recommande par conséquent à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision, que j'invite instamment les membres à adopter par acclamation.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autres orateurs dans le débat sur cette question.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de décision A/55/L.4, intitulé « Célébration du quarantième anniversaire de l'adoption de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux ». Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite adopter le projet de décision?

*Le projet de décision A/55/L.4 est adopté.*

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : J'informe les membres que la date de célébration du quarantième anniversaire de l'adoption de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux sera annoncée à une date ultérieure.

L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 18 de l'ordre du jour.

## Point 45 de l'ordre du jour

### La situation en Bosnie-Herzégovine

#### Projet de résolution (A/55/L.31)

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de la Bosnie-Herzégovine, qui va présenter le projet de résolution A/55/L.31.

**M. Sacirbey** (Bosnie-Herzégovine) (*parle en anglais*) : Au nom des coauteurs du projet de résolution qui figure dans le document A/55/L.31, j'ai le privilège de présenter ce projet sur la situation en Bosnie-Herzégovine. J'ai également l'honneur d'ajouter les coauteurs suivants, qui ne sont pas énumérés dans le document : Bulgarie, Danemark, Égypte, Iran (République islamique d'), Luxembourg, Maroc, Oman et Sénégal.

Je serai très bref, le projet de résolution ayant bénéficié d'un large appui au cours de son élaboration. Nous tenons à remercier chacun de sa contribution et de la façon constructive dont notre dialogue s'est déroulé. Grâce à tout cela, nous pouvons envisager une adoption par consensus.

Il semble que nous soyons très loin de certains débats du passé sur ce point de l'ordre du jour; apparemment, nous avons fait le tour de la question. Malheureusement, trop de vieux problèmes sont encore à régler, depuis l'arrestation des criminels de guerre mis en accusation jusqu'au fonctionnement correct des institutions, en passant par le retour des réfugiés et des personnes déplacées et le relèvement économique. Nous avons insisté de nouveau sur ces points dans le projet de résolution dont l'Assemblée est saisie.

Ce qui est nouveau dans le texte, Dieu merci, est plus positif, et c'est essentiellement les changements démocratiques intervenus dans la région. À plus long terme, cela aura un effet des plus favorables sur la Bosnie-Herzégovine et découragera les forces de dé-

sintégration qui subsistent malheureusement encore à l'intérieur et à l'extérieur de la Bosnie-Herzégovine.

Il est également clair que la Bosnie-Herzégovine doit renforcer sa « prise en main » pour progresser vers l'avenir et que l'avenir dépend de ce « que la Bosnie-Herzégovine trouve sa place dans les institutions euro-atlantiques » ainsi que de l'essor constant de ses relations et de son rôle uniques à travers le monde. C'est pourquoi nous sommes particulièrement fiers et heureux de souligner les contributions de la Bosnie-Herzégovine, notamment aux opérations de maintien de la paix. Également, à la suite du rapport sur Srebrenica (A/54/549) – et d'autres, devrais-je ajouter – qui avait été demandé par l'Assemblée générale, nous avons contribué, par le biais du rapport Brahimi (S/2000/809), à une réévaluation constructive des défis auxquels l'Organisation des Nations Unies fait face dans les activités de maintien de la paix, de consolidation de la paix, et d'édification de la paix.

Ce qui probablement reste le principal défi pour l'année prochaine sera de procéder à un examen de l'efficacité des efforts internationaux entrepris actuellement en Bosnie-Herzégovine. Ces contributions demeurent des plus nécessaires. Toutefois, elles devraient être rationalisées et rendues plus efficaces, et les Bosniaques devraient être davantage considérés comme des partenaires. L'investissement devrait se substituer à l'assistance. Les consultations devraient remplacer le diktat. Les répercussions sociologiques et psychologiques à long terme de la situation actuelle doivent être prises en compte. Et la tenue d'autres élections lors dont l'organisation, espérons-le, différera sur certains points, ne peut se substituer au lent processus de mise en place véritable d'un climat propice à un développement politique, démocratique et économique progressif.

Je voudrais ajouter que la version arabe de ce texte n'est pas entièrement conforme au texte original. C'est pourquoi l'adoption de ce projet de résolution sera peut-être retardée. On nous informera du temps que les corrections prendront et de la date à laquelle le projet de résolution pourra être formellement adopté.

**M. Walker** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis sont heureux de se porter coauteur du projet de résolution, publié sous la cote A/55/L.31, intitulé « La situation en Bosnie-Herzégovine ». Le moment se prête particulièrement à évaluer les progrès accomplis et à examiner les tâches

qui restent à accomplir pour que le rêve d'une Bosnie-Herzégovine démocratique, tolérante et multiethnique, formé à Dayton puisse être totalement réalisé.

Cinq années se sont maintenant écoulées depuis la signature des Accords de Dayton. Les trois signataires originaux de cet accord historique ne sont plus au pouvoir : le premier est mort; le deuxième a été renversé au cours d'une révolution pacifique; et le troisième s'est retiré de la présidence. De nouveaux dirigeants démocratiques sont entrés en scène en Croatie et en République fédérale de Yougoslavie, changeant la dynamique régionale et ouvrant la porte à de nouveaux progrès quant au retour des réfugiés, aux questions relatives à la succession, aux crimes de guerre et à d'autres questions complexes.

Comme le projet de résolution l'indique clairement, des progrès lents mais sûrs ont été enregistrés dans un certain nombre de domaines. Le nombre de retours des réfugiés dans les zones où l'ethnie à laquelle ils appartiennent est minoritaire est supérieur de plus de 50 % à celui des retours enregistrés au cours de l'année dernière. Le processus de privatisation a commencé. Des réductions limitées ont été opérées dans l'effectif des forces armées, et un contingent bosnien multiethnique de police civile sert au Timor oriental sous la bannière des Nations Unies. Mais de réels progrès dans le règlement de ces problèmes et d'autres ne pourront être faits aussi longtemps que des efforts accrus ne seront pas déployés pour renforcer les structures politiques centrales de la Bosnie-Herzégovine. Le chevauchement des autorités et des juridictions a compliqué la plus simple prise de décision relative à la gestion des affaires et encourage les opposants, les séparatistes et les criminels à entraver les progrès, même si le peuple aspire à la réforme.

Les lentes améliorations enregistrées dans l'application de la Déclaration de New York en sont un parfait exemple. Il y aura un an demain que, lors d'une réunion historique du Conseil de sécurité, les trois membres du Collège présidentiel bosniaque se sont engagés à prendre des mesures visant à renforcer le Gouvernement central. Malheureusement, la Déclaration n'a été que partiellement mise en œuvre. Trop de mesures, y compris la mise en place d'un passeport national unique et d'un service frontalier d'État, ont été imposées par le Haut Représentant après que des députés du noyau dur du Parti serbe démocratique (SDS) y eurent manifesté leur opposition. Nous applaudissons le Haut Représentant pour avoir adopté une attitude

ferme et pour avoir utilisé la pleine autorité de sa fonction dans cette affaire. Nous continuerons de l'encourager à traiter les obstructionnistes avec la même détermination.

Les avancées enregistrées dans le renforcement des institutions et dans la lutte contre les obstructionnistes pour qu'ils n'entravent pas la mise en œuvre des Accords de Dayton contribueraient à résoudre les problèmes qui se posent continuellement dans plusieurs domaines mentionnés dans ce projet de résolution. Avec davantage de transparence et d'exercice effectif des responsabilités, on pourrait mieux s'attaquer au problème de corruption et accélérer la privatisation et la réforme économique. L'application de la législation sur la propriété et la destitution des dirigeants criminels au niveau local contribueraient à accélérer le retour des réfugiés. Le renforcement de la liberté des médias permettrait de limiter et exposer les abus. Et l'arrestation des criminels de guerre encore en liberté servirait la justice et aiderait à refermer les plaies des victimes des crimes de guerre passés. Les États-Unis continuent de penser qu'il n'y aura pas de paix durable dans les Balkans aussi longtemps que toutes les personnes mises en accusation par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie ne seront pas traduites en justice.

Samedi dernier, le peuple de la Bosnie-Herzégovine a participé à des élections démocratiques, pour la quatrième fois depuis les Accords de Dayton conclus il y a cinq ans. Les résultats préliminaires continuent de montrer l'affermissement du pluralisme politique. Nous espérons que les nouveaux dirigeants de la Bosnie-Herzégovine s'engageront à régler les difficiles questions qui sont au centre de ce projet de résolution et qu'ils s'efforceront de construire un État multiethnique fondé sur la liberté et la tolérance.

**M. Simonovic** (Croatie) (*parle en anglais*) : Le moment ne pourrait être mieux choisi qu'aujourd'hui pour discuter de la situation en Bosnie-Herzégovine. D'une part, nous sommes à quelques jours seulement de la célébration du cinquième anniversaire des Accords de Dayton qui, après des années de luttes amères, ont ramené la paix dans le pays et créé un cadre politique et juridique pour son avenir. D'autre part, de très importantes élections viennent de se terminer dans ce pays et nous en attendons le résultat final.

Beaucoup a été fait en Bosnie-Herzégovine, mais beaucoup reste encore à faire. Je ne ferai pas l'éloge des faits positifs intervenus ni des accomplissements,

dont on ne saurait nier l'existence. Je voudrais plutôt saisir l'occasion pour souligner ce qui doit être fait si nous voulons que la Bosnie-Herzégovine puisse fonctionner sans la présence et l'influence visibles de la communauté internationale. Trois facteurs au moins sont indispensables à cet effet : l'arrestation et le procès de tous les criminels de guerre, le retour des réfugiés et des personnes déplacées, et la revitalisation de l'économie.

Nous devons tous être parfaitement conscients que les Accords de Dayton se composent d'une série de conditions qui sont interdépendantes et étroitement liées entre elles. Si ces conditions ne sont pas toutes intégralement mises en oeuvre, une Bosnie-Herzégovine autosuffisante, démocratique et prospère ne verra pas le jour. Ce n'est pas encore le cas. Alors que dans certains domaines, des développements positifs sont visibles, tels que le développement des institutions d'État, dans beaucoup d'autres domaines, ils ne le sont pas. L'absence de retours des minorités est le problème le plus évident dans toutes les régions, et tout particulièrement en Republika Srpska.

La nouvelle administration croate, après avoir gagné les élections, a adopté beaucoup de mesures importantes pour accélérer le retour des citoyens d'origine serbe. L'une de ces mesures comprenait la signature d'un accord bilatéral avec la Republika Srpska concernant le retour des réfugiés dans les deux sens. La Croatie a respecté et mis en oeuvre cet accord, alors que le Gouvernement de la Republika Srpska ne l'a pas fait. La Croatie continuera de créer des conditions propices au retour de tous ses citoyens mais insistera également sur le retour des Croates dans leurs foyers en Bosnie-Herzégovine.

Nous sommes fermement convaincus que Dayton doit pleinement mis en oeuvre par toutes les parties. À cet égard, traduire en justice ceux qui ont été accusés de crimes de guerre servira non seulement l'objectif noble d'un recours moral et juste, mais permettra également de régler des problèmes d'ordre pratique. La Croatie est d'accord avec ceux qui reconnaissent le lien entre le processus de retour des minorités et le fait que ceux qui ont perpétré les crimes de guerre les plus odieux sont toujours en liberté. Il y a quelques semaines seulement un journal bosniaque a publié une lettre envoyée par Radovan Karadzic à certains fonctionnaires de la Republika Srpska, leur indiquant très clairement ce qu'ils devaient faire et comment procéder sur une série de questions précises.

En conséquence, la République de Croatie se félicite du rapport sur les criminels de guerre en Republika Srpska préparé par le Groupe de crise internationale et espère que le Tribunal de La Haye et d'autres acteurs internationaux pertinents ont pris note des conclusions de ce tribunal. La Bosnie-Herzégovine ne connaîtra jamais la primauté du droit et une réconciliation interethnique tant que les criminels de guerre n'auront pas comparu devant le Tribunal international de l'ex-Yougoslavie ou d'autres tribunaux autorisés.

Sur la question de la réconciliation, nous rendons hommage à l'initiative prise par le Haut Représentant d'acquérir un terrain dans la municipalité de Srebrenica et d'en faire un lieu de repos éternel pour les victimes du massacre qui y a eu lieu en 1995.

J'ai mentionné les élections au début de cette déclaration. On pourrait facilement dire que c'est l'année des élections dans la région, région dont la Bosnie constitue le centre. Cela a commencé par les élections de janvier dans mon pays, suivies des élections en République fédérale de Yougoslavie, puis au Kosovo et enfin en Bosnie-Herzégovine. Ces processus ont entraîné un changement important des élites politiques, qui comprennent maintenant des personnes armées d'idées et d'une énergie neuves leur permettant de s'engager dans une voie originale et positive.

La Croatie a, de toute évidence, adopté une approche nouvelle et constructive vis-à-vis de la Bosnie-Herzégovine. Le Président croate, le Premier Ministre et le Ministre des affaires étrangères se sont tous rendus à Sarajevo à plusieurs reprises et ont donné de nouvelles assurances à l'équipe dirigeante de la Bosnie-Herzégovine que la Croatie respectait la souveraineté et l'intégrité territoriales de la Bosnie. Néanmoins, la Croatie continuera de prêter assistance aux Croates en Bosnie-Herzégovine, mais d'une manière transparente qui soit acceptable pour les deux pays.

Nous appuyons la récente décision prise par la Cour constitutionnelle de la Bosnie-Herzégovine et sommes fermement convaincus que l'égalité et la souveraineté de tous les peuples qui constituent la Bosnie-Herzégovine doivent devenir la norme et la pratique sur l'ensemble du territoire de cet État. Cela est particulièrement important pour les Croates de Bosnie-Herzégovine, étant donné qu'ils constituent le plus petit groupe national dans ce pays. Plus simplement, le sentiment de sécurité pour le peuple de Bosnie-

Herzégovine dérive essentiellement de leur nombre pour les Bosniens, de leur entité pour les Serbes, alors que pour les Croates il ne peut s'agir que d'égalité.

La République fédérale de Yougoslavie est un autre voisin de la Bosnie-Herzégovine et une partie aux Accords de Dayton. Nous nous félicitons des changements politiques advenus en République fédérale de Yougoslavie et de son intégration rapide dans les organisations internationales telles que l'ONU et l'Organisation de coopération et de développement économique en Europe, mais nous voudrions également encourager nos voisins yougoslaves à persister à établir des relations de bon voisinage et à contribuer à la stabilisation de la région. Premièrement et avant tout, la République fédérale de Yougoslavie devrait reconnaître la Bosnie-Herzégovine comme un État souverain et établir des relations diplomatiques avec lui sans conditions préalables, conformément aux termes de l'Accord de Dayton conclu il y a cinq ans. En outre, l'acceptation par la République fédérale de Yougoslavie du principe de l'égalité des cinq États successeurs, réaffirmée dans le projet de résolution sur la Bosnie-Herzégovine, représente une confirmation importante des frontières existantes entre les républiques de l'ex-République fédérative socialiste de Yougoslavie.

Enfin, je voudrais parler de l'avenir de la Bosnie-Herzégovine. Comme nous l'avons fait remarquer, la conjoncture politique dans la région a changé et est devenue propice à une plus grande stabilisation de la Bosnie-Herzégovine. Cela n'est pas suffisant, mais c'est néanmoins prometteur. Les résultats des élections devraient prendre effet et la rhétorique devrait être atténuée. Pour la Bosnie-Herzégovine, il est très important, comme je l'ai dit, d'entrer rapidement au Conseil de l'Europe et de continuer à suivre la voie de la démocratisation, du développement, de la primauté du droit et de la défense des droits de l'homme, ainsi que d'une intégration plus poussée dans les institutions politiques et économiques de l'Europe. Cette intégration, ainsi que l'intégration de tout autre État, devrait être basée sur les mérites et réalisations individuels, tels que cela est formulé dans le projet de résolution sur la Bosnie-Herzégovine.

La prudence s'impose toujours lorsqu'on traite des problèmes de la Bosnie-Herzégovine. Il subsiste des obstacles, mais l'objectif recherché est clair et digne des efforts et de l'appui déployés par la communauté internationale : faire de la Bosnie-Herzégovine

un État démocratique et prospère et un pays constitué par trois nations et dont les citoyens sont égaux.

**M. Chowdhury** (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Dans quelques jours, nous célébrerons le cinquième anniversaire de la signature de l'Accord de paix de Dayton à Paris. La Bosnie-Herzégovine est maintenant un État souverain dont les frontières sont internationalement reconnues. Le peuple de Bosnie a dû travailler durement ces cinq dernières années pour rétablir la normalité dans un État ravagé par la guerre. Peu des efforts déployés par la Bosnie ont été récompensés par le succès, mais certains progrès notables ont été accomplis. Il reste cependant encore beaucoup à faire.

L'Accord de paix de Dayton constitue la base la plus pratique pour atteindre les objectifs de la paix et assurer le retour à la normalité. La lenteur de la mise en oeuvre de l'Accord de paix suscite de l'inquiétude. La liste des dates limites non respectées est longue et il y a encore beaucoup de promesses non tenues. Le manque d'engagement des autorités explique, pour une large part, cet état de fait. Malheureusement, les objectifs du parti des dirigeants et leurs ordres du jour nationalistes ont eu priorité sur le bien-être des citoyens et les principales institutions d'État sont toujours dominées par des intérêts ethniques plutôt que par ceux de l'État. Le climat politique qui a prévalu dans la région pendant si longtemps est souvent considéré comme un obstacle majeur. Étant donné le changement d'atmosphère politique, nous affichons un optimisme modéré et espérons que le processus de mise en oeuvre sera relancé et qu'il sera possible de progresser à un rythme bien plus rapide.

Un certain nombre de priorités s'imposent en Bosnie-Herzégovine. Nous tenons à les souligner en souhaitant sincèrement que la population d'un pays auquel le Bangladesh est uni d'une grande amitié voie sa situation s'améliorer.

Premièrement, il faut encourager la réforme économique et créer les conditions nécessaires à une croissance économique autonome. La Bosnie-Herzégovine doit surmonter les séquelles du passé et aller vers une société civile dynamique et une économie forte et animée par le marché. Le soutien constant des partenaires du processus de mise en oeuvre de la paix est vital. Ce soutien lui ouvrira la voie du succès, malgré les obstacles dressés par les forces politiques obstructionnistes.

Deuxièmement, il importe de consolider les institutions et de veiller à ce qu'elles fonctionnent de façon efficace et appropriée. Le bon fonctionnement des institutions est crucial pour la stabilité et la prospérité à long terme.

Troisièmement, la Bosnie a atteint une phase du processus de paix où l'aide des donateurs est en train de baisser rapidement et considérablement. Les ressources de plus en plus maigres provenant de la communauté internationale doivent maintenant servir à créer le cadre institutionnel nécessaire pour favoriser l'investissement privé, tant national qu'étranger. Les pays et les organismes donateurs doivent veiller à ce que le processus ne soit pas abandonné à mi-chemin avant d'être fermement orienté vers l'établissement d'une économie autonome.

Quatrièmement, la communauté internationale doit continuer de soutenir la mise en place des conditions préalables essentielles à la croissance économique – une législation moderne, la déréglementation, un système bancaire viable, une privatisation transparente, la protection des investissements et le respect effectif de la primauté de droit. Bien qu'un certain progrès ait été accompli, il reste un long chemin à parcourir dans ce domaine.

Cinquièmement, une attention particulière doit être portée au renforcement des capacités : modernisation du système judiciaire grâce à la mise en place de tribunaux forts et indépendants, formation de la police et du personnel du service des frontières, soutien de projets de loi importants, création d'une fonction publique professionnelle fondée sur le mérite. Ce sont des mesures parmi d'autres.

Enfin, le retour des réfugiés et des personnes déplacées dans le pays même demeure une priorité. Les chiffres les plus récents qui ont été publiés par le Bureau du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR) montrent que d'ici la fin d'août 2000, on aura enregistré le retour de 30 000 personnes appartenant aux minorités. Les chiffres augmenteront sensiblement lorsqu'on tiendra compte des retours qui n'ont pas été enregistrés. Le plus important, c'est que ces retours se sont effectués dans les villes de Srebrenica et Foca, villes dont le nom est synonyme de massacre et de destruction, ou dans leurs environs. Ce succès est dû à la mise en oeuvre stricte de la législation sur la propriété. Toutefois, il reste beaucoup à faire pour rétablir la confiance des réfugiés et des personnes

déplacées et pour les convaincre de revenir dans leurs foyers d'avant-guerre.

La réforme économique, le retour des réfugiés et des personnes déplacées et le mise en place d'institutions communes demeurent les priorités de la Bosnie-Herzégovine. Ce sont les domaines qui ont été identifiés par le Haut représentant pour la mise en oeuvre du processus de paix. Bien qu'elle ait progressé lentement, la Bosnie-Herzégovine a parcouru un long chemin pendant ces cinq dernières années pour atteindre ces objectifs. Nous devons reconnaître qu'avec les séquelles du passé qui hantent le présent et avec des souvenirs violents d'une guerre et de massacres longs et dévastateurs, il n'est pas facile d'être entièrement prêt à rétablir sans délai un bon fonctionnement de l'État. Nous félicitons le peuple de Bosnie-Herzégovine de ses efforts continus pour mettre en place un État souverain qui fonctionne efficacement, malgré les difficultés évoquées. Nous sommes conscients des nombreux obstacles qui se dressent sur son chemin. C'est la raison pour laquelle le monde doit se tenir aux côtés de la Bosnie-Herzégovine et continuer de lui offrir l'aide et l'encouragement nécessaires, plutôt que de se montrer impatient devant la lenteur apparente des progrès dans ce pays.

**M. Levitte** (France) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Les pays d'Europe Centrale et Orientale associés à l'Union européenne – Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie et les pays associés, Chypre et Malte, ainsi que la Norvège, se rallient à cette déclaration.

Je tiens d'abord à rendre hommage à l'action du Haut Représentant de la communauté internationale pour la mise en oeuvre des Accords de Dayton. Depuis près d'un an et demi, M. Wolfgang Petritsch s'acquitte de son mandat avec énergie et ténacité. Il ne ménage pas ses efforts en vue de promouvoir la paix, la réconciliation et le développement économique en Bosnie-Herzégovine. Qu'il soit assuré du soutien de l'Union européenne dans l'accomplissement de la tâche de longue haleine qui lui a été confiée.

Je souhaite associer à cet hommage la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine, le Groupe international de police, la Force de stabilisation, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et les organisations non gouvernementales qui travaillent jour après jour, chacun dans leur domaine, à

la reconstruction d'une Bosnie-Herzégovine multiethnique et arrimée à l'Europe.

Cinq ans après la signature des Accords de Dayton, la Bosnie-Herzégovine, comme toute la région, a parcouru un chemin considérable. La reconstruction du pays s'est poursuivie et s'est traduite par des réalisations notables. Les personnes appartenant à des groupes minoritaires rentrent, plus nombreuses, dans leurs foyers. Le pluralisme politique, les libertés et la sécurité se développent. Les bonnes conditions dans lesquelles les élections générales du 11 novembre se sont déroulées en ont fourni une illustration. Ces évolutions confirment que la voie tracée par les Accords de paix était la bonne et qu'il n'y a pas d'alternative, pour la Bosnie-Herzégovine, à la pleine mise en oeuvre de leurs dispositions. Le 15 novembre 1999, dans la Déclaration de New York, la Présidence collégiale de Bosnie-Herzégovine a réaffirmé, icimême, son attachement à l'application de ces Accords.

Mais les résultats ne sont pas encore à la hauteur des espérances. Surtout parce que l'obstructionnisme persiste. Certaines politiques et certaines pratiques, inspirées par des considérations claniques ou ethniques, empêchent les populations de bénéficier des avantages offerts par les Accords. Aussi le Conseil de mise en oeuvre de la paix a-t-il défini à Bruxelles, les 23 et 24 mai derniers, les domaines dans lesquels des changements sont prioritaires : la consolidation des institutions, la réforme économique et le retour des réfugiés.

S'agissant d'abord de la consolidation des institutions, les progrès restent lents. Une implication plus forte des responsables bosniens au service de l'intérêt général, notamment au niveau des institutions communes, est nécessaire. Il faut souhaiter que les responsables politiques élus lors du scrutin du 11 novembre oeuvreront dans cette direction. Cette évolution contribuerait à approfondir le processus d'appropriation par les bosniens eux-mêmes de leur destin commun. Nous l'appelons de nos vœux.

Toutefois, lorsque cela s'est avéré indispensable, le Haut Représentant a eu la responsabilité de faire usage de ses pouvoirs, avec tact et doigté, afin d'accélérer l'application des Accords de paix. Un dernier exemple en a été donné récemment, le 25 octobre, à l'occasion de l'établissement d'un passeport unique en Bosnie-Herzégovine. Par ailleurs, M. Wolfgang Petritsch a dû révoquer, conformément à son mandat,

une vingtaine de responsables bosniens ayant fait obstacle à la mise en oeuvre des Accords de Dayton.

De son côté, la cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine a rendu, le 1er juillet, une décision que je tiens à saluer, dans l'affaire dite des peuples constitutifs. En réaffirmant, en vertu de la Constitution, qu'aucun des trois peuples – Serbes, Croates et Bosniens – ne peut être traité de façon discriminatoire sur tout ou partie du territoire, la cour apporte une pierre à l'édification de l'État de Bosnie-Herzégovine. Il convient, à présent, que cette décision soit appliquée.

Sur le plan économique maintenant, les réformes doivent s'intensifier, comme le Conseil de mise en oeuvre de la paix l'a souligné. Une situation économique difficile l'exige. Le carcan des réglementations doit être ouvert. L'emprise des partis politiques sur les activités commerciales et financières doit être relâchée. La corruption doit être combattue. Des efforts particuliers sont attendus en ce qui concerne les privatisations. Ces privatisations devraient être réalisées rapidement et avec toute la transparence requise. Par ailleurs, l'adoption par les deux entités d'une nouvelle législation sur les retraites ne devrait pas être différée davantage.

Enfin, concernant le retour des réfugiés, le dernier rapport du Haut Représentant nous donne quelques motifs d'espoir. Les obstacles de nature sécuritaire tendent à s'estomper. Mais une amélioration de la situation économique est nécessaire pour favoriser des retours durables.

L'accélération des changements démocratiques en Europe du Sud-Est aura des répercussions positives sur la situation en Bosnie-Herzégovine. Des progrès ont déjà été réalisés à la suite des élections croates de janvier 2000. La récente visite du Président Kostunica à Sarajevo a ouvert la voie à de nouvelles perspectives de normalisation dans la région. L'Union européenne encourage et appuie vigoureusement ce processus. Son engagement en Bosnie-Herzégovine, en faveur de la paix et du développement, est considérable. Elle est à la fois le principal fournisseur de contingents, le principal bailleur de fonds et le principal dispensateur d'aide technique. Je souhaite aussi rappeler son rôle actif dans la signature, le 12 juillet, du document de Mostar, dont la mise en oeuvre permettra de mettre un terme à la division de cette ville.

À l'échelle de la région, l'Union favorise les projets de coopération, soutient l'intégration économi-

que et encourage un ancrage plus solide à l'Europe dans le cadre du Pacte de Stabilité.

Le 24 novembre prochain, l'Union réaffirmera son engagement politique à l'occasion du Sommet de Zagreb, qui rassemblera pour la première fois les pays de l'Union européenne et ceux des Balkans occidentaux.

Grâce à l'épanouissement de la démocratie, la réconciliation et le développement d'une coopération confiante entre tous les pays de la région sont désormais possibles dans la perspective d'un rapprochement par étapes avec l'Union européenne.

**M. Bohayevskiy** (Ukraine) (*parle en russe*) : Il y a cinq ans, lorsque les Accords de paix de Dayton/Paris ont été signés, un grand nombre d'entre nous ont chéri l'espoir que la paix et la stabilité intérieures prévendraient très bientôt en Bosnie-Herzégovine.

Jusqu'à présent, la réalisation de cet objectif a pris plus de temps et n'a pas été aussi facile que nous l'avions d'abord prévu. Toutefois, nous avons toutes les raisons de croire que ce pays s'est effectivement engagé dans cette voie et a fait des progrès considérables, qui, dans une grande mesure, ont été possibles grâce à l'assistance considérable fournie par la communauté internationale, y compris celle des Nations Unies.

Pourtant, beaucoup reste encore à faire pour atteindre effectivement et intégralement les objectifs qui ont été fixés. Nous devons nous rappeler que la Bosnie-Herzégovine a connu les pires destructions au cours de cette guerre, qui a coûté tant de vies et forcé tant de personnes à quitter leurs foyers. Malgré les changements positifs indéniables que l'on observe dans ce pays, les plaies causées par la guerre ne se sont souvent pas refermées.

Il y a deux mois à peine, dans sa déclaration prononcée de cette tribune même, M. Jadranko Prlic, Ministre des affaires étrangères de Bosnie-Herzégovine, a confirmé l'engagement de son pays et des autorités bosniennes, à poursuivre les efforts engagés pour atteindre à la paix et à la stabilisation, pour faire disparaître toutes les causes d'intolérance et éradiquer tout ce qui au cours du passé récent a empoisonné les relations avec les pays avoisinants.

Nous voyons également là des signes positifs. Depuis l'intervention du Ministre des affaires étrangères devant l'Assemblée, nous avons aussi été témoins

de changements fort encourageants en République fédérale de Yougoslavie, les habitants de ce pays s'étant prononcés en faveur de la démocratie le 24 septembre dernier. À cet égard, la nouvelle situation en République fédérale de Yougoslavie a créé des conditions favorables à une plus grande réconciliation entre les républiques de l'ex-Yougoslavie et dans toute la région.

Nous devons donc continuer à soutenir, au niveau tant national qu'international, cette évolution très positive, puisqu'elle peut nous rapprocher de l'objectif d'établir la paix et la stabilité générales dans les Balkans.

L'Organisation des Nations Unies doit continuer de soutenir la Bosnie-Herzégovine, car ce pays a encore besoin de la présence et de l'assistance internationales pour éliminer les séquelles de la guerre et pour se préparer à un développement autonome. Il n'y a pas d'autre choix si nous voulons aider ce pays à assumer une plus grande part de responsabilité en tant qu'État Membre de l'Organisation des Nations Unies et en tant que pays qui aujourd'hui cherche à créer une société véritablement démocratique et à assurer une vie meilleure à sa population.

Dimanche dernier, 12 novembre, des élections générales se sont tenues en Bosnie-Herzégovine. Pour la nation, cette journée était encore une autre façon de mettre à l'épreuve ses aspirations à un changement démocratique. Les résultats de ces élections montreront si nos attentes ont été comblées. Espérons que les élections ne seront pas considérées comme une occasion perdue, mais plutôt comme un nouveau pas vers la fin des politiques qui sèment la crainte et la division dans ce pays.

Pour terminer, je tiens à transmettre notre message d'encouragement aux représentants de la Bosnie-Herzégovine présents ici ce jour. Au nom de notre délégation, je tiens à les assurer que l'Ukraine se félicite de tous les faits nouveaux positifs que l'on observe aujourd'hui dans leur pays. L'Ukraine est prête à coopérer avec la Bosnie-Herzégovine dans tous les domaines d'intérêt mutuel. Cet intérêt a été confirmé récemment au cours de la visite à Sarajevo d'une délégation d'experts ukrainiens travaillant dans le secteur des transports. Il y a beaucoup d'autres domaines dans lesquels nos deux pays pourraient tirer avantage d'une coopération.

Nous sommes ici à l'ONU et, en tant qu'États Membres de cette organisation internationale, nous

devons non seulement présenter et promouvoir nos intérêts nationaux, mais aussi nous aider les uns les autres à réaliser nos priorités et nos buts nationaux. Unis, nous serons plus confiants et plus forts. Nous sommes convaincus que la Bosnie-Herzégovine servira de test à cet égard.

Pour terminer, je tiens à déclarer que l'Ukraine appuiera toute mesure qui facilitera une nouvelle évolution dans le sens de la démocratie en Bosnie-Herzégovine.

**M. Ahmad** (Malaisie) (*parle en anglais*) : La communauté internationale a pris un engagement à long terme en faveur de la réalisation d'une paix juste et durable et de la stabilité en Bosnie-Herzégovine. Près de cinq ans après sa signature, l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine – l'Accord de paix de Dayton/Paris – continue d'être mis en oeuvre grâce à l'appui continu et à l'engagement actif de la communauté internationale.

La délégation de la Malaisie se félicite qu'il y ait véritablement eu des progrès importants dans la mise en oeuvre de l'Accord de paix en Bosnie-Herzégovine. La présence de la Force multinationale de stabilisation (SFOR) a contribué de façon importante à la création d'un environnement sécuritaire, grâce auquel la population dans la plupart des régions du pays a commencé à se sentir en sécurité et à vivre dans des conditions relativement normales. Le Bureau du Haut Représentant continue d'entreprendre des initiatives et des efforts importants pour établir et renforcer les institutions bosniennes communes, ainsi que pour garantir leur fonctionnement efficace conformément à l'Accord de paix. Entre-temps, la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine, y compris le Groupe international de police (GIP), joue un rôle important dans la restructuration et la réforme des forces de police et du système judiciaire bosniens. Tous ces efforts méritent nos éloges, y compris ceux qui sont déployés par d'autres organisations internationales activement engagées dans le processus de paix en Bosnie.

Le succès du processus de paix en Bosnie-Herzégovine dépend toujours beaucoup à ce stade-ci de la participation continue et active de la communauté internationale. Malgré les progrès évidents qui ont été réalisés jusqu'à maintenant, il reste encore beaucoup à faire pour consolider la paix et édifier un État bosnien indépendant, unifié, multiethnique et multiculturel à l'intérieur de frontières internationalement reconnues.

Il y a encore des tâches cruciales que la communauté internationale doit accomplir pour que la paix et la stabilité soient irréversibles en Bosnie-Herzégovine, et pour que le pays n'ait plus besoin de la protection de la communauté internationale.

Ma délégation rappelle que, suite à l'initiative du Haut Représentant, la réunion ministérielle du Conseil de mise en oeuvre de la paix, qui s'est tenue à Bruxelles en mai dernier et à laquelle la Malaisie a participé, a permis d'établir trois objectifs stratégiques clefs pour faire avancer le processus de paix : le renforcement des institutions de l'État, une réforme économique globale, et le retour accéléré des réfugiés et des personnes déplacées.

La Malaisie a appuyé cette stratégie à trois volets et y a souscrit, comme elle l'avait fait pour la notion de « prise en charge » mise en avant par le Haut Représentant, et pour la Déclaration de New York adoptée par la présidence commune de la Bosnie-Herzégovine il y a exactement un an. Nous estimons que tous ces efforts offrent un cadre clair au sein duquel la communauté internationale et les dirigeants de la Bosnie-Herzégovine doivent travailler ensemble pour faire avancer encore davantage le processus de paix.

Il est en effet encourageant que certains progrès aient été accomplis dans ces domaines stratégiques clefs, y compris le rétablissement du Conseil des Ministres et la désignation de son Président. Il y a également eu une augmentation du nombre de ce que l'on appelle les retours de membres des minorités, qui est maintenant deux fois plus élevé que celui enregistré pour la même période l'an dernier. Des efforts additionnels résolus sont nécessaires pour promouvoir le processus de retour, qui est crucial pour l'instauration d'une paix durable en Bosnie-Herzégovine. Les obstructions d'ordre politique et administratif au processus de retour doivent être surmontées efficacement. Il est également important de favoriser les possibilités sur le plan de l'économie, de l'éducation et du marché de l'emploi pour ceux qui rentrent au pays. Nous appuyons le travail qu'effectue actuellement le Haut Représentant pour garantir la mise en oeuvre totale et vigoureuse de l'ensemble de lois sur la propriété, afin d'accroître encore le taux de retour.

Entre-temps, la réforme économique met encore beaucoup de temps à se réaliser. Il est donc crucial que les dirigeants bosniens déploient de nouveaux et éner-

giques efforts pour que des progrès soient réalisés dans ce domaine.

En même temps, il faut continuer de mettre l'accent sur la réconciliation, et c'est là l'une des plus grandes priorités en Bosnie-Herzégovine. Les conséquences du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité dans le pays doivent être éliminées, et il faut que justice soit faite rapidement. À cet égard, ma délégation souhaite souligner une fois de plus l'importance particulière de l'action du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, que la communauté internationale doit continuer d'appuyer fermement. L'arrestation et la poursuite en justice rapides de tous les criminels mis en accusation, surtout ceux de la trempe de Radovan Karadžić et Ratko Mladić, non seulement serviront à faire justice, mais encore contribueront à réaliser l'objectif à long terme de la réconciliation nationale en Bosnie-Herzégovine.

Ma délégation félicite les Bosniens et la communauté internationale du déroulement parfait des élections nationales tenues samedi dernier, le 11 novembre 2000. Le fait que ces élections se soient déroulées de façon libre et juste est un hommage vigoureux rendu à la communauté internationale et à la population de la Bosnie elle-même. Nous attendons le résultat définitif et officiel des élections. La Malaisie demande instamment aux dirigeants qui ont été élus de travailler entre eux et avec la communauté internationale pour consolider les fondements politiques, économiques et sociaux de la réinsertion et de la réconciliation en Bosnie-Herzégovine – responsabilité de la plus haute importance que prévoit l'Accord de paix. À ce moment-ci, toutefois, nous ne pouvons qu'exprimer nos graves préoccupations devant le référendum illégal qui a été organisé par l'Union démocratique croate. Ce référendum est, de toute évidence, contraire à l'esprit et au but mêmes de l'Accord de paix de Dayton.

Nous espérons sincèrement que les événements récents dans la région augureront bien d'une mise en oeuvre plus rapide de l'Accord de paix en Bosnie-Herzégovine. Nous demandons instamment à tous les pays voisins d'appuyer la Bosnie-Herzégovine et de collaborer avec elle pour que l'Accord de paix soit pleinement mis en oeuvre.

Pour sa part, la Malaisie est fière d'avoir été associée aux efforts visant à rétablir la paix et la stabilité en Bosnie-Herzégovine. Nous avons fourni des fonds provenant du Gouvernement et de la population de la

Malaisie pour le rétablissement de l'économie et la remise en état de l'infrastructure. Par le biais de son programme de coopération technique, la Malaisie offre également une formation et d'autres services, en même temps qu'elle partage ses expériences dans le domaine du développement socioéconomique et de la mise en oeuvre réussie de la privatisation en Malaisie même. Nous continuerons à faire partie du Groupe international de police et du Conseil de mise en oeuvre de la paix, et à participer aux travaux de l'Organisation de la Conférence islamique et de l'ONU.

**M. Pamir** (Turquie) (*parle en anglais*) : Faisant également partie des Balkans, la Turquie a toujours joué un rôle dans la recherche de la paix et de la stabilité dans cette région, qui est en position de s'acheminer vers la prospérité dans la sécurité, et elle a déployé sans relâche des efforts en ce sens. Dans ce but, nous avons toujours tenté de favoriser des relations amicales et une coopération éclairée avec tous les pays de la région.

Compte tenu de nos liens étroits, qui prennent leur source dans une histoire commune que le temps enrichit continuellement, nous avons toujours considéré la Bosnie-Herzégovine comme une priorité dans notre politique étrangère. Par conséquent, le rétablissement du statut multiethnique et multiculturel de la Bosnie-Herzégovine, grâce à la préservation de son indépendance, de sa souveraineté et de son intégrité territoriale à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, revêt à notre avis une importance cruciale pour garantir la paix et la stabilité dans les Balkans, et par ce fait même dans tout le continent.

Les événements survenus au cours de l'année qui vient de s'écouler – de l'adoption de la Déclaration de New York, il y a exactement un an, aux élections récentes – témoignent de la justesse des objectifs stratégiques clés fixés par le Conseil de mise en oeuvre de la paix de la Bosnie-Herzégovine, à savoir la consolidation des institutions de l'État, la réforme économique et le retour des réfugiés et des personnes déplacées.

La Turquie, qui est membre du Comité directeur du Conseil de mise en oeuvre de la paix, est fermement convaincue que des solutions durables ne pourront être trouvées que lorsque ces objectifs très précis auront été atteints. Le moyen d'y parvenir passe par la mise en oeuvre intégrale des Accords de paix de Dayton. Cependant, sans vouloir sous-estimer les nombreux succès remportés dans la mise en oeuvre de la composante

civile des Accords de paix de Dayton, je voudrais ajouter qu'il reste encore beaucoup à faire à cet égard.

D'autre part, la confiance mutuelle entre les Bosniens, les Croates et les Serbes est un facteur clefs pour instaurer une paix et une stabilité durables en Bosnie-Herzégovine. De même, le peuple de la Bosnie-Herzégovine et la communauté internationale devraient tirer parti de toutes les possibilités qui s'offrent pour faire progresser l'application des Accords de paix de Dayton.

À cet égard, nous estimons que l'issue des élections générales qui se sont récemment déroulées selon les règles grâce au bon sens du peuple de Bosnie-Herzégovine et aux efforts louables du Haut Représentant, M. Petritsch, et de la Mission de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), nous offre cette possibilité.

Il incombe à présent à tous les dirigeants qui représentent leurs peuples respectifs aux niveaux des cantons, des entités et de l'État de tout mettre en oeuvre pour promouvoir la stabilité politique et le développement économique du pays, tout en résistant, aux côtés du peuple, à toute tentative menée par certains groupes ou cercles pour mettre en échec le processus visant à normaliser la situation. Nous sommes fermement convaincus que le peuple de Bosnie saura faire face à ces problèmes. Et nous espérons que les organes administratifs seront rapidement mis en place afin que puisse commencer dès que possible le travail décisif devant mener à des réformes structurelles.

Parmi les nombreux problèmes urgents qui se posent ici, je tiens à souligner la nécessité d'adopter une nouvelle législation électorale préparant la voie à l'admission de la Bosnie-Herzégovine au Conseil de l'Europe.

Enfin, mais ce n'est pas le moins important, je manquerais à mon devoir si je ne rappelais pas la nécessité permanente que la communauté internationale participe résolument aux efforts qui sont faits actuellement en Bosnie-Herzégovine. Nous ne pouvons pas priver le peuple de Bosnie-Herzégovine d'un tel appui alors que son pays traverse une étape décisive dans le processus qui doit l'amener à devenir membre à part entière de la famille des nations européennes.

**M. Darwish** (Égypte) (*parle en arabe*) : Pendant 10 ans, l'Égypte a observé avec une profonde inquiétude la détérioration de la situation dans le territoire de

l'ex-République fédérale de Yougoslavie, l'apparition de conflits raciaux et l'agression perpétrée par un groupe contre un autre. Et nous avons constaté que la communauté internationale et l'ONU n'étaient pas parvenues à faire cesser les actes de violence et l'agression, et à stopper la propagation des pratiques de nettoyage ethnique. Nous savons tous à présent ce qui s'est passé à Srebrenica et nous savons que la communauté internationale n'a pas été en mesure d'assurer la protection des Bosniens. Des échecs semblables se sont ensuivis dans certaines régions de l'Afrique. Cela a donné lieu à un examen de synthèse complet des opérations de maintien de la paix et des méthodes de l'ONU à cet égard.

Aujourd'hui, l'Assemblée générale examine la question de la Bosnie-Herzégovine. La situation s'est sensiblement améliorée grâce aux changements que vient de connaître la Yougoslavie et grâce au fait que la République fédérale de Yougoslavie a de nouveau été admise à l'ONU sur un pied d'égalité avec les quatre autres États successeurs de l'ex-Yougoslavie.

La position de l'Égypte vis-à-vis de la situation en Bosnie-Herzégovine se fonde sur un certain nombre d'éléments immuables réaffirmés dans les Accords de paix de Dayton, qui sont les suivants : premièrement, le respect de la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine en tant qu'État unique constitué de deux entités multiraciales, deuxièmement, le respect des droits de l'homme en Bosnie-Herzégovine, y compris le droit des réfugiés et des personnes déplacées de revenir dans leur pays et de vivre dans la paix, troisièmement, la nécessité de juger ceux qui sont coupables d'avoir commis des crimes de guerre en Bosnie. Ces éléments sont considérés comme faisant partie intégrante de la mise en oeuvre des accords de paix. En outre, toutes les parties concernées sont priées de coopérer pleinement avec le Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991, qui a été établi par le Conseil de sécurité pour répondre à ce noble objectif.

Compte tenu du fait que la position égyptienne concernant les progrès réalisés jusqu'à présent dans la mise en oeuvre des Accords de paix demeure inchangée, nous sommes heureux de constater que les voix en faveur du séparatisme et celles des sceptiques qui ne croyaient pas à l'unité et à l'indépendance de la Bosnie se taisent peu à peu. Nous sommes également heureux

de voir que la remise en activité des institutions reflète l'importance de cette unité et du principe de la souveraineté au niveau international. Mais cela ne veut pas dire que nous puissions nous laisser aller à un excès d'optimisme. Nous devons continuer de réaffirmer cet élément et d'appuyer les mécanismes institutionnels qui sont au centre des Accords de paix, et le plein respect de la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine en tant qu'État unifié et multiracial est une condition essentielle à cet égard.

L'Égypte se félicite également des résultats obtenus dans l'application de l'Accord de paix signé à Paris le 14 décembre 1995. Ces progrès font suite aux efforts faits pour encourager la reconstruction et améliorer la situation en matière de sécurité, ainsi qu'aux efforts déployés par les conseils locaux, en coopération avec la mission de l'ONU, pour mettre en place des institutions communes garantissant le fonctionnement d'un État démocratique, unifié et moderne en Bosnie-Herzégovine.

L'Égypte soutient les efforts de l'ONU visant à appuyer la Mission de l'ONU en Bosnie-Herzégovine et le Groupe international de police de l'ONU qui ont été envoyés dans ce pays pour observer et protéger les droits de l'homme et le retour des réfugiés et des personnes déplacées dans le pays. À cet égard, nous avons l'honneur de signaler que l'Égypte participe au Groupe international de police et qu'elle a fourni un certain nombre d'officiers compétents.

À l'évidence, il reste encore beaucoup à faire avant que nous puissions être satisfaits de la mise en oeuvre de cette composante importante des Accords de paix. Le rythme du retour des réfugiés dans leur pays est loin de répondre à nos attentes. De même, la sécurité offerte à ces réfugiés et aux personnes déplacées reste bien en deçà du niveau requis pour les convaincre de rentrer de leur propre initiative dans leur pays, notamment dans les régions où vivent des minorités.

L'Égypte estime qu'il importe d'assurer la mise en oeuvre intégrale des Accords de paix de Dayton pour faire en sorte que toutes les parties coopèrent pleinement avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. Ces deux éléments importants font indissociablement partie de la solution qui permettra d'apporter une paix juste et stable aux peuples de la région.

Nous continuerons, quant à nous, d'apporter notre appui et notre aide au peuple et au Gouvernement de la Bosnie dans tous les domaines.

Enfin, compte tenu de sa position constante qui vise à appuyer la reconstruction et la consolidation de la paix pour permettre un retour à la normale, l'Égypte a soutenu le projet de résolution dont l'Assemblée est saisie et qui figure dans le document publié sous la cote A/55/L.31.

**M. Gatilov** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Dans un mois exactement, nous commémorerons le cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur de l'Accord de paix sur la Bosnie-Herzégovine. Ayant participé activement au règlement de la situation en Bosnie à toutes les étapes de ce processus, le Fédération de Russie se félicite des progrès réalisés jusqu'à présent dans la mise en oeuvre de cet Accord. Sa signature a permis de prendre en compte les intérêts divers et parfois contradictoires des trois peuples de la Bosnie et des États voisins, notamment la Yougoslavie et la Croatie, et d'établir des bases en vue de l'édification d'un État bosniaque fondé sur deux entités ayant des droits égaux et composé de trois peuples constitutifs.

Les Accords conclus en 1995 n'ont rien perdu de leur importance aujourd'hui.

De plus, malgré la situation généralement stable en Bosnie-Herzégovine, il est prématuré pour la communauté internationale d'être satisfaite. Il nous faut encore stabiliser et rendre irréversible le processus de règlement bosniaque et renforcer l'État multiethnique dans le respect des droits de tous les peuples de ce pays. La Fédération de Russie continue d'estimer que ce processus doit être mis en oeuvre de façon strictement conforme à l'Accord de paix, aux résolutions du Conseil de sécurité et aux autres documents internationaux relatifs au règlement en Bosnie-Herzégovine. Toute interprétation arbitraire de ce mandat de la part des organisations internationales est inadmissible. Une révision de Dayton rompra inévitablement l'équilibre des intérêts et pourrait entraîner de nouvelles tensions, non seulement à l'intérieur de la Bosnie-Herzégovine, mais également au-delà de ses frontières.

La très longue expérience des efforts internationaux entrepris pour mettre en oeuvre l'Accord de paix montre que les Bosniens eux-mêmes et leurs dirigeants politiques doivent assumer la responsabilité principale de la réalisation du processus de paix et du sort de leur

propre pays. Toutes les parties en Bosnie-Herzégovine doivent faire montre de leur volonté politique pratique d'appliquer de façon stricte les dispositions de Dayton, de parvenir à une réconciliation multiethnique véritable et de reconstruire le pays après le conflit. Nous nous félicitons du fait que les forces politiques principales de Bosnie-Herzégovine montrent qu'elles comprennent de plus en plus ces problèmes, qui sont l'objet spécifique de la Déclaration de New York de la Présidence collégiale de la Bosnie-Herzégovine. Il est grand temps de la mettre en pratique.

Nous estimons qu'il est prioritaire de surmonter le plus tôt possible les difficultés qui subsistent concernant le degré nécessaire de coopération des deux entités ethniques de la Bosnie-Herzégovine, non seulement dans tous les organes étatiques de la Bosnie, mais également avec les principaux organes internationaux dans le pays, notamment le Haut Représentant, le Représentant spécial du Secrétaire général et la Mission des Nations Unies dans son ensemble. La mise en marche de cette interaction nous permettra de réaliser une percée au sujet des questions non encore réglées. Nous espérons que cela sera favorisé par les élections qui ont eu lieu en Bosnie-Herzégovine, le 11 novembre. Nous devons examiner en particulier l'adoption rapide des lois électorales, la réorganisation en cours de la police bosniaque sur une base multiethnique, la réforme du système judiciaire, la création d'une économie moderne de marché, une campagne contre la corruption et le crime organisé, et une solution au problème du retour des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur du pays.

Nous nous félicitons de l'engagement pris par les autorités Bosniens dans la Déclaration de New York, en faveur du renforcement de la coopération militaire entre les forces, notamment la création d'une unité commune pour participer aux opérations de consolidation de la paix des Nations Unies. En outre, nous estimons qu'il est contre-productif d'imposer artificiellement une politique unique de défense, surtout en ce qui concerne la création d'une seule armée. Une telle mesure ne pourrait que rompre le fragile équilibre de la stabilité politique des relations entre les entités.

Nous pensons également que la Décision arbitrale définitive relative au district de Brcko doit être mise en oeuvre de manière à ne pas soulever des tensions mais à stabiliser la situation dans cette région autant que possible, conformément à l'Accord de paix, en cher-

chant des solutions acceptables par toutes les parties aux questions en suspens.

En ce qui concerne le travail en Bosnie-Herzégovine du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991, nous tenons à souligner une fois de plus qu'il importe de séparer cette activité des circonstances politiques actuelles et de faire qu'elle soit strictement conforme au Statut du Tribunal et aux décisions du Conseil de sécurité. Il est temps de mettre fin à la pratique consistant à faire la chasse aux personnes inculpées sur la base des soi-disant inculpations fermes émises par le Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie, qui ne relève pas du mandat de la Force de stabilisation en Bosnie-Herzégovine.

La Fédération de Russie estime que le projet de résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui vise généralement à réaliser un certain nombre de dispositions de Dayton, à parvenir à la réconciliation interethnique complète et à reconstruire effectivement la Bosnie-Herzégovine après le conflit pour en faire un État européen démocratique. Nous sommes convaincus que l'évolution politique récente en République fédérale de Yougoslavie aura une incidence positive sur la situation en Bosnie-Herzégovine, surtout dans la Republika Srpska. Nous en voulons pour preuve la déclaration faite par le Président yougoslave Kostunica lors de la visite qu'il a effectuée à Sarajevo, dans laquelle il a parlé de sa disposition à établir des relations diplomatiques avec la Bosnie-Herzégovine et de son engagement à appuyer l'Accord de paix de Dayton.

Pour sa part, la Fédération de Russie apportera une contribution constructive à la solution des problèmes qui restent encore à régler en ce qui concerne la Bosnie-Herzégovine et à faire en sorte que la Bosnie-Herzégovine soit un État unique, démocratique, multiethnique et prospère.

**M. Žbogar** (Slovénie) (*parle en anglais*) : Cinq années se sont écoulées depuis la conclusion de l'Accord de paix de Dayton. On ne dira jamais assez que l'Accord de paix a mis fin au conflit armé le plus brutal et le plus dévastateur que l'Europe ait connu depuis la Seconde Guerre mondiale. L'Accord de paix sous tous ses aspects et phases a créé un cadre de vie paisible et a établi la base d'un nouvel arrangement constitutionnel pour la Bosnie-Herzégovine.

Une année s'est également écoulée depuis la visite historique effectuée à New York par les membres de la Présidence de la Bosnie-Herzégovine et leur participation à une séance du Conseil de sécurité. La Déclaration de New York adoptée à cette occasion a réaffirmé l'attachement de la Présidence aux tâches clefs dans la mise en oeuvre de la paix.

L'examen actuel par l'Assemblée générale de la situation en Bosnie-Herzégovine est marqué par plusieurs événements encourageants survenus dans le voisinage de ce pays.

Tout d'abord, à la suite des élections qui ont eu lieu en Croatie il y a pratiquement un an et à la suite des changements de sa politique vis-à-vis de la Bosnie-Herzégovine, les relations entre les deux pays se sont normalisées et ont connu une forte amélioration. La Croatie, par ses actes, a réaffirmé son respect de la souveraineté de la Bosnie-Herzégovine.

Deuxièmement, le récent changement de régime en République fédérale de Yougoslavie, suivi par la première visite du Président yougoslave dans la capitale bosniaque, fait caresser l'espoir d'un changement de la politique de ce pays vis-à-vis de la Bosnie-Herzégovine. Ce changement aura une influence considérable sur la rapidité de la mise en oeuvre de l'Accord de paix par les Bosniens eux-mêmes.

L'établissement sans conditions de relations diplomatiques entre les deux pays est une priorité et probablement un point de départ. La conclusion rapide de l'accord sur les relations bilatérales particulières entre la République fédérale de Yougoslavie et la Republika Srpska est aussi de la plus grande importance. Cela donnerait aux Serbes de Bosnie-Herzégovine la confiance et les garanties nécessaires qui faisaient défaut au cours des années pendant lesquelles la République fédérale de Yougoslavie était en marge de la communauté internationale. En conséquence, les deux accords devraient renforcer l'intégration interethnique et interentités au sein de la Bosnie-Herzégovine.

Un troisième événement encourageant est que l'installation d'autorités démocratiques en République fédérale de Yougoslavie a permis l'intégration de ce pays dans la communauté internationale et dans la région. Ainsi, les conditions ont été enfin réunies pour la paix, la stabilité et la réconciliation si nécessaires pour la reconstruction de la région dans son ensemble. Dans ce contexte, la Slovénie appuie la convocation du pro-

chain Sommet de Zagreb des pays de la région et de l'Union européenne.

Nous nous abstenons de commenter les élections en Bosnie-Herzégovine puisque les résultats officiels n'ont pas encore été annoncés. Toutefois, quels que soient ceux qui formeront les prochains gouvernements, ils devraient être conduits par le mandat que leur a donné le peuple de mettre en oeuvre l'Accord de paix et d'accélérer la démocratisation et la reprise économique. Ils devraient éloigner le pays des haines, de la pauvreté et de l'isolement du passé, et le mener vers une vie meilleure et un avenir commun dans les structures européennes. Ce sont les idéaux pour lesquels nous pensons que la population a voté en Bosnie-Herzégovine.

La stabilisation d'après-guerre en Bosnie-Herzégovine est un processus – lent, mais qui se poursuit. Plusieurs éléments essentiels de l'Accord de paix restent à réaliser. Nous sommes convaincus que l'intégration de la Bosnie-Herzégovine dans les structures européennes, en commençant par le Conseil de l'Europe, renforcerait sensiblement ce processus. Nous rendons également hommage au Haut Représentant et nous le soutenons pleinement dans ses efforts afin de poursuivre trois priorités stratégiques qui aideront les citoyens de la Bosnie à réaliser l'européanisation du pays : une réforme économique globale, un retour accéléré des réfugiés et le renforcement des institutions d'État.

Le retour des réfugiés demeure un des problèmes centraux pour la normalisation de la situation en Bosnie-Herzégovine. Nous notons que le nombre de retours de personnes appartenant aux minorités a presque doublé cette année. Cependant, il y a toujours des centaines de milliers de personnes soit déplacées à l'intérieur du pays, soit réfugiées. Notre optimisme doit tenir compte des réalités, notamment parce que la principale avancée que la communauté internationale attend depuis quelques années ne s'est pas encore produite. Et le temps ne travaille pas en faveur du retour. Pour ces raisons, le droit au retour doit rester un des droits de l'homme fondamentaux de la population en Bosnie-Herzégovine, et la mise en place urgente de conditions viables pour le retour doit être une des priorités du nouveau Gouvernement.

Il n'y a pas de réconciliation en Bosnie-Herzégovine à moins que le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie n'achève son travail. Le Tri-

bunal a été créé pour poursuivre les personnes dont les actions et les politiques ont entraîné la destruction de la région. Il reste important – maintenant peut-être plus que jamais – que tous ceux qui ont commis des crimes contre l’humanité et qui sont responsables du génocide ou y ont participé soient traduits en justice. La communauté internationale doit cela au peuple de Bosnie-Herzégovine.

Nous rendons hommage aux efforts faits par le Tribunal pour rendre justice au peuple de Bosnie-Herzégovine. Nous sommes heureux de noter la volonté du Haut Représentant et de la Force de stabilisation d’user de leur autorité pour appliquer les dispositions de l’Accord de paix, y compris les dispositions concernant le respect des ordres du Tribunal.

En même temps, nous sommes préoccupés par le fait que le travail du Tribunal pourrait se prolonger pendant encore 16 années. Nous demandons au Conseil de sécurité d’examiner rapidement plusieurs solutions proposées par les juges du Tribunal afin de rapprocher le moment auquel le Tribunal devrait terminer ses travaux.

Je souhaite aussi aborder une question non résolue, dont la résolution contribuerait aussi positivement au processus de paix en Bosnie-Herzégovine : celle de la succession de l’ex-République socialiste fédérative de Yougoslavie, qui a cessé d’exister. Il est essentiel que la résolution de cette question soit basée sur le respect du principe d’égalité juridique de tous les États successeurs, comme l’a déterminé la Commission d’arbitrage Badinter, afin de contribuer à la paix et à la stabilité durables dans la région. Les récents changements en République fédérale de Yougoslavie promettent d’éliminer cet obstacle à la normalisation des relations entre les États successeurs de l’ex-Yougoslavie, et nous espérons que ce problème trouvera dès que possible une conclusion au sein du groupe de travail du Conseil de mise en oeuvre de la paix chargé de la succession.

Le déminage est un domaine d’activité que la Slovénie considère comme important dans la normalisation de la vie en Bosnie-Herzégovine. Un déminage réussi ne permettra pas seulement le retour des réfugiés dans de meilleures conditions, il contribuera aussi à relancer l’activité économique dans le pays. C’est la raison de notre intérêt permanent pour le Fonds international d’affectation spéciale pour le déminage et l’assistance aux victimes des mines. Le

Fonds d’affectation a, uniquement l’an passé, permis de déblayer avec succès près des deux tiers de tout le territoire qui a été déminé en Bosnie-Herzégovine, c’est-à-dire trois millions de mètres carrés. Le Fonds d’affectation, qui est le moyen le plus efficace et le plus rentable de déminer la Bosnie-Herzégovine, a obtenu jusqu’à présent des dons de 22 pays pour un total de 56 millions de dollars. Nous aimerions encourager d’autres pays à s’associer à nos efforts pour déminer en totalité le territoire de la Bosnie-Herzégovine.

Pour terminer, je souhaite souligner l’importance de l’intérêt continu que portent l’Organisation des Nations Unies et l’Assemblée générale à la reconstruction d’après conflit en Bosnie-Herzégovine. Nous espérons que le projet de résolution dont nous sommes saisis, dont la Slovénie est fière d’être coauteur, guidera l’action de tous ceux qui participent à l’effort mené pour établir une paix juste et durable en Bosnie-Herzégovine.

**M. Nejad Hosseinian** (République islamique d’Iran) (*parle en anglais*) : La situation en République de Bosnie-Herzégovine, l’année dernière, a continué de montrer que des progrès rapides et réguliers pour appliquer l’Accord de paix rencontrent toujours une résistance notable. Bien que des progrès importants aient été enregistrés, tels que la mise en place d’un nouveau Conseil des ministres et de trois nouveaux ministères, il est décevant qu’un manque de volonté politique de la part de ceux qui se concentrent sur les problèmes ethniques menace le bon fonctionnement des institutions.

Surtout, l’importante question de la recherche d’une stabilité qui se soutiendrait d’elle-même dans les Balkans est en tête de nos priorités, mais nous sommes encore loin des objectifs fixés à cet égard. Malgré des progrès lents mais réguliers dans l’application de l’Accord de paix de 1995, qui est la condition préalable de la paix et de la stabilité dans la région, il reste de nombreux défis sous-jacents à relever. Ils incluent les vues courtes toujours soutenues par certains groupes, partis et divisions ethniques, ainsi que des retards dans la mise en place des institutions, de la réforme judiciaire et de la relance économique. Surmonter ces défis nécessitera de grands efforts de la part des dirigeants et des principales forces en Bosnie-Herzégovine pour assurer le renforcement de la démocratie, la tolérance et la réconciliation entre les différentes communautés ethniques.

Le retour des réfugiés et des personnes déplacées – en particulier le retour des personnes dans des zones où elles font partie de la minorité –, la réconciliation entre les différentes communautés ethniques, la protection des minorités, les réformes et la relance économique, et la liberté de circulation pour les personnes, les biens, les services et l'information à travers tout le pays sont parmi les principales questions en suspens qui doivent être traitées de manière globale pour faciliter la mise en place d'un État viable en Bosnie-Herzégovine.

Le retour des réfugiés dans toutes les régions de la Bosnie-Herzégovine est une condition préalable de la réconciliation dans le pays. Bien que le processus de retour en général ait été plutôt lent, il est encourageant de noter que la récente augmentation du nombre de retours de membres des minorités a fait plus que doubler le nombre des retours enregistrés pendant la même période de l'année précédente, et d'autres efforts doivent donc être entrepris pour les encourager.

Nous continuons d'attacher une grande importance au rôle du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie s'agissant de rendre la justice dans la région. Malheureusement, malgré les appels répétés de la communauté internationale et en contradiction avec l'Accord de paix, certains criminels de guerre notoires, déjà inculpés, sont encore en liberté et perturbent les affaires politiques du pays. La liberté dont continuent de jouir les principaux criminels de guerre inculpés envoie un mauvais message politique.

Pire encore, cela contribue au climat d'insécurité qui limite le retour des réfugiés, en particulier dans les zones où ces réfugiés appartiennent à un groupe minoritaire. L'arrestation et la poursuite de ces criminels de guerre inculpés non seulement serviraient la justice, mais aussi favoriseraient la réconciliation nationale, ce qui est l'objectif à long terme, le seul qui puisse permettre à la Bosnie-Herzégovine de se libérer des fantômes de son passé tragique.

Sur une telle toile de fond, nous espérons que les faits nouveaux survenus dans l'ensemble de la région permettront de créer un nouvel élan positif qui pourrait accélérer le rythme des changements et renforcer la paix dans la société multiethnique, multiculturelle de ce pays. Nous espérons aussi que ces faits nouveaux seront l'occasion de progrès concernant les problèmes de succession et ouvriront la voie à des relations de bon voisinage et d'étroite coopération entre tous les pays

des Balkans, ce qui est très important pour parvenir à une paix durable dans la région.

Bien que l'engagement ferme et la pleine coopération des dirigeants et du peuple bosnien soient nécessaires à tous les niveaux, une paix durable en Bosnie-Herzégovine requiert toutefois la pleine coopération des pays voisins et de la communauté internationale. C'est pourquoi nous croyons que l'aide internationale devrait se poursuivre, sous diverses formes, dans le but d'apporter une paix durable en Bosnie-Herzégovine et plus largement dans la région.

Nous croyons que l'engagement continu et les efforts sérieux menés pour concrétiser cette vision commune de la Bosnie-Herzégovine en tant qu'État indépendant, unifié, multiethnique, multiculturel et multiconfessionnel, dans des frontières internationalement reconnues, sont la seule voie conduisant à une paix juste et durable dans ce pays et dans les Balkans.

Nous félicitons de leur travail actuel la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) et le Groupe international de police (GIP). Nous apprécions aussi les efforts inlassables déployés par le Haut représentant et par le Représentant spécial du Secrétaire général à Sarajevo pour faire avancer les objectifs de recherche de la paix que poursuit la communauté internationale en Bosnie-Herzégovine et dans toute la région.

Pour terminer, je voudrais saisir cette occasion de rendre hommage au Président Izetbegovic, qui a démissionné en octobre dernier de la Présidence de Bosnie-Herzégovine. C'est un homme d'État hors pair et un dirigeant respecté, qui a oeuvré assidûment pour l'indépendance politique et l'intégrité territoriale de son pays et pour le bien-être de son peuple. À nos yeux, son départ est une grande perte pour le processus de paix dans les Balkans.

**M. Islam** (Pakistan) (*parle en anglais*): La Bosnie-Herzégovine offre l'exemple unique d'un pays qui, après les ravages de la guerre, tente de reprendre en mains les rênes de sa destinée. Cette nation déchirée par la guerre se bat non seulement pour renforcer son entité nationale, mais aussi pour s'intégrer dans la communauté internationale. Il y a cinq ans, à Dayton (Ohio), les dirigeants de ce pays dévasté se sont engagés à reconstruire la paix. Cet engagement était des plus difficiles, car c'est le coeur même de leur société qui avait été déchiré. Le peuple de Bosnie-Herzégovine

mérite notre plus grande admiration pour sa détermination à renoncer aux voies de la violence. Malgré les pronostics décourageants, ils ont fait d'appréciables progrès sur le chemin de la paix et de la reconstruction.

Cependant, la paix en Bosnie-Herzégovine reste fragile. Il ne saurait y avoir de paix durable tant que les fantômes de la guerre ne sont pas apaisés. La société multiethnique de Bosnie-Herzégovine a besoin d'être protégée de toute résurgence de la guerre. La condition fondamentale en est de mettre fin à la haine profondément ancrée qui s'est manifestée durant la guerre brutale et de rétablir la confiance mutuelle. Cette lourde tâche est rendue encore plus difficile par l'absence d'un engagement sincère, en grande partie de la part de la communauté serbe. L'acceptation et l'accord modeste mutuels sont une condition nécessaire sans laquelle il ne sera pas possible de garantir la réconciliation et de renforcer les institutions nationales en Bosnie-Herzégovine. C'est pourquoi nous pressons toutes les parties de déployer des efforts sérieux et déterminés en vue d'instaurer la paix, pour leurs peuples et pour le bien de leurs enfants.

Une application fidèle des Accords de Dayton est essentielle pour une paix durable en Bosnie-Herzégovine, en tant qu'État uni, souverain et indépendant. Alors que le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine a rempli en grande partie ses obligations, nous regrettons que la Republika Srpska soit en retard dans certains domaines essentiels. Nous sommes préoccupés, en particulier, par le manque de progrès de la part de l'entité serbe en ce qui concerne le retour des réfugiés et des personnes déplacées, la liberté de mouvement à travers la frontière entre les entités, la coopération avec le Tribunal international pour les crimes de guerre, la création d'institutions communes, la réforme de la justice et de la police, et toute une série d'autres problèmes.

Le retour chez eux des réfugiés et des personnes déplacées est un élément vital du processus de reconstruction de la société multiethnique fragmentée de Bosnie-Herzégovine. Le retour sans risque, volontaire et dans la dignité, des réfugiés et des personnes déplacées est essentiel pour inverser les conséquences du « nettoyage ethnique » et cicatriser, autant que faire se peut, les profondes et suppurantes blessures qu'il a causées durant ces longues années de guerre. Nous appelons toutes les parties, en particulier la Republika Srpska, à coopérer les unes avec les autres, dans ce domaine vital de la reconstruction nationale.

En Bosnie-Herzégovine comme ailleurs, la paix passe par la justice. Toutes les parties doivent appliquer leur engagement solennel, pris à Dayton, de poursuivre et appréhender les criminels de guerre. Nous notons avec préoccupation que la plupart des criminels de guerre sont en liberté, surtout dans le territoire de la Republika Srpska et de la Serbie. Ces criminels doivent être livrés au Tribunal international de façon qu'ils puissent être jugés sans plus de retard. La coopération des autorités de la Republika Srpska et de Belgrade est essentielle pour appréhender les individus accusés de génocide et de crimes contre l'humanité. L'adhésion stricte et inconditionnelle au droit international est essentielle pour faire avancer l'objectif de la reconstruction nationale. Nous croyons que ceux qui ont participé à des massacres de masse ne doivent pas rester impunis, où qu'ils se trouvent dans le monde, que ce soit à Srebrenica, au Kosovo, au Rwanda ou au Jammu-et-Cachemire.

La communauté internationale doit s'engager à assurer la renaissance durable de la structure sociale et économique de la Bosnie, dévastée par trois années de guerre. Il est essentiel d'adopter une approche globale et intégrée de la réforme économique, qui contribuerait à un développement homogène de l'économie et du commerce des deux entités, par-dessus leur frontière commune.

Il faut trouver les moyens d'accélérer le rythme du développement économique et de la reconstruction en Bosnie-Herzégovine. Les pays et organismes donateurs doivent continuer de fournir une aide financière et technique à la Bosnie-Herzégovine. Dans le même temps, les trois communautés de la Bosnie-Herzégovine doivent reconnaître que la coopération dans ce domaine profitera à toutes les parties et permettra d'éliminer nombre d'obstacles à une paix durable dans ce pays. Il est donc essentiel que les peuples de Bosnie-Herzégovine fassent des efforts concertés en vue d'instaurer une société multiethnique, économiquement forte et où le respect des droits de la personne et des libertés fondamentales soit prioritaire.

Nous nous rappelons avec gratitude l'intégrité du dernier rapport du Secrétaire général sur le massacre de milliers de personnes innocentes dans la « zone de sécurité » des Nations Unies, à Srebrenica. Il s'agit d'un document important et nous rendons hommage aux efforts déployés pour faire connaître les faits sur ces crimes impardonnables de Srebrenica. Nous espérons vivement que le Secrétaire général, les États Membres

et les organes pertinents de l'ONU considéreront dans la perspective appropriée ces révélations troublantes du rapport pour que des actes aussi inhumains ne puissent jamais se reproduire nulle part dans le monde.

Nous sommes de longue date attachés à la paix et à la prospérité en Bosnie. Durant la guerre, le Pakistan a fourni un des plus grands nombreux contingents à la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) en Bosnie-Herzégovine. En tant que pays membre du Conseil de sécurité cette année-là, nous avons travaillé pour instaurer la paix, mais une paix qui s'accompagne de justice. Durant ces jours de crise profonde, le Pakistan a apporté un soutien moral, politique, financier, technique et matériel au peuple de ce pays pour défendre le droit et la morale internationaux, montrant ainsi notre solidarité avec le peuple à l'heure de ses souffrances. Nous sommes toujours aux côtés du peuple de Bosnie-Herzégovine. Notre appui est, tout comme alors, toujours dicté par notre conviction qu'aucune nation ne doit devenir victime en raison de sa faiblesse et de sa vulnérabilité, qu'aucun peuple ne doit être la cible de brutalités en raison de ses origines ethniques et religieuses, et qu'aucune nation ne doit être privée de son droit inhérent à l'autodétermination et de son droit de mener une lutte légitime pour sa liberté.

Nous avons confiance en la force et en la résistance aux épreuves du peuple de la Bosnie-Herzégovine, ainsi qu'en sa capacité de surmonter les défis extraordinaires qu'il affronte. Il mérite notre plein appui dans ses efforts de reconstruction nationale. La communauté internationale doit continuer d'appuyer sans réserve une Bosnie-Herzégovine souveraine, multiethnique, multiculturelle et prospère, en paix avec elle-même et contribuant à la paix et à la sécurité internationales. À cet égard, nous rendons hommage à la Bosnie-Herzégovine pour sa récente participation aux activités de maintien de la paix de Nations Unies.

Le projet de résolution dont l'Assemblée est aujourd'hui saisie consacre les buts à atteindre et les principes à respecter pour instaurer une paix juste et durable en Bosnie-Herzégovine.

Le Pakistan coparraine ce projet de résolution et recommande son adoption par consensus.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur inscrit dans le débat sur ce point.

Nous allons à présent procéder à l'examen du projet de résolution A/55/L.31.

Je voudrais annoncer que depuis la présentation du projet de résolution, les pays suivants se sont portés coauteurs du projet de résolution A/55/L.31 : Islande, Liechtenstein et Tunisie.

L'Assemblée va à présent se prononcer sur le projet de résolution A/55/L.31.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/55/L.31?

*Le projet de résolution A/55/L.31 est adopté (résolution 55/24).*

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé l'étape actuelle de son examen du point 45 de l'ordre du jour.

### **Programme de travail**

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je voudrais signaler aux membres un ajout dans le programme de travail de l'Assemblée générale.

Lundi 20 novembre 2000, dans l'après-midi, l'Assemblée générale examinera les rapports de la Première Commission. J'informe également les membres que, comme il est annoncé dans le *Journal* d'aujourd'hui, la troisième séance des Consultations officielles à participation non limitée de la plénière sur le point 182 de l'ordre du jour, intitulé « Suite à donner au résultat du Sommet du Millénaire », aura lieu le mardi 21 novembre 2000 à 15 heures dans la salle de conférence 1, pour examiner le document de séance A/55/CRP.1, disponible au bureau S-2925.

*La séance est levée à 12 h 50.*